

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

6 ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS 2022

6.1. Comptes consolidés	2
6.1.1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	2
6.1.2. ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	3
6.1.3. BILAN CONSOLIDE	4
6.1.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	5
6.1.5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	6
6.1.6. NOTES ANNEXES	7

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

6.1. Comptes consolidés

6.1.1. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2022	1er semestre 2021
CHIFFRE D'AFFAIRES NET (a)	3,4	4 342	3 735
Coût des ventes		(3 835)	(3 355)
MARGE BRUTE		507	380
Charges administratives et commerciales		(245)	(197)
Frais de R&D		(42)	(38)
MARGE OPÉRATIONNELLE (b)	3	220	145
Effet Stock Outil (c)		25	75
Autres produits et charges opérationnels (d)	5	38	(19)
Coûts de réorganisation	13	(19)	(33)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		(1)	(1)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		263	168
Coût de l'endettement financier (net)		(17)	(16)
Autres produits et charges financiers (e)	7	3	(18)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		250	133
Impôts sur les bénéfices	8	(51)	(52)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		199	81
Résultat net des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		199	81
- dont part du Groupe		197	81
- dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle		1	0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	9		
- résultat de base par action		4,53	1,85
- résultat dilué par action		4,40	1,81

(a) Le chiffre d'affaires à prix métaux constants calculé avec des cours de référence est présenté dans l'information sectorielle en **Note 3** et est utilisé dans le rapport d'activité Partie 2.1.

Ce chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants est utilisé par le Groupe dans son suivi de la performance opérationnelle pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité (le coût des ventes étant retraité de la même manière).

(b) La marge opérationnelle est un des indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

(c) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré.

(d) Les autres produits et charges opérationnels sont détaillés en **Notes 5 et 6**.

(e) Les autres produits et charges financiers intègrent l'ajustement de la position monétaire sur la Turquie en lien avec l'application de la norme IAS 29 « Hyperinflation » cf. **Note 1** et **Note 7**.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

6.1.2. État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2022	1er semestre 2021
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		199	81
Éléments recyclables		(42)	44
- dont différences de conversion		62	37
- dont couverture des flux de trésorerie		(104)	8
Impôts sur éléments recyclables		23	2
Éléments non recyclables		80	30
- dont gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	12	71	33
- dont actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		9	(3)
- dont quote-part des entreprises associées dans les éléments non recyclables du résultat global		-	-
Impôts sur éléments non-recyclables		(18)	(7)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		43	69
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		242	150
- dont part Groupe		241	149
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		1	1

6.1.3. Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2022	31 décembre 2021
ACTIF			
Goodwill	10	329	240
Immobilisations incorporelles		106	110
Immobilisations corporelles		1 590	1 442
Participations dans les entreprises associées		26	31
Impôts différés actifs		124	112
Autres actifs non courants		148	118
ACTIFS NON COURANTS		2 324	2 053
Stocks et en-cours		1 433	1 316
Actifs sur contrats		127	42
Clients et comptes rattachés		1 245	947
Instruments dérivés (courant)		78	66
Autres actifs courants		230	190
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	1 088	972
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente		-	-
ACTIFS COURANTS		4 201	3 534
TOTAL DES ACTIFS		6 525	5 587

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2022	31 décembre 2021
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital, primes, résultat et réserves		1 590	1 426
Autres composantes des capitaux propres		17	21
Capitaux propres - part du Groupe		1 607	1 447
Intérêts ne donnant pas le contrôle		16	17
CAPITAUX PROPRES	11	1 624	1 465
Provisions pour retraite et engagements assimilés	12	249	301
Provisions (non courant)	13	76	76
Dettes financières (non courant)	14	946	736
Instruments dérivés (non courant)		17	5
Impôts différés passifs		111	117
PASSIFS NON COURANTS		1 400	1 235
Provisions (courant)	13	91	92
Dettes financières (courant)	14	488	311
Passifs sur contrats		355	395
Instruments dérivés (courant)		137	47
Fournisseurs et comptes rattachés		1 935	1 622
Autres passifs courants		496	422
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente		-	-
PASSIFS COURANTS		3 502	2 887
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		6 525	5 587

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

6.1.4. Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation (a)	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et Réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
1er janvier 2021	43 648 472	44	1 614	(3)	(397)	15	(56)	1 216	40	1 256
Résultat net	-	-	-	-	81	-	-	81	-	81
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	23	9	36	68	1	69
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	-	-	104	9	36	149	1	150
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(31)	-	-	(31)	(0)	(31)
Variations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur actions propres (a)	81 252	-	-	2	(3)	-	-	(1)	-	(1)
Plans d'actions réservés au personnel :										
- Valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	3	-	-	3	-	3
- Sommes reçues de l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	2	-	-	2	-	2
30 juin 2021	43 729 724	44	1 614	(1)	(322)	24	(20)	1 339	40	1 379
Au 31 décembre 2021	43 636 889	44	1 614	(10)	(226)	16	9	1 447	17	1 465
Application IAS 29 hyperinflation (b)	-	-	-	-	-	-	6	6	-	6
1er janvier 2022	43 636 889	44	1 614	(10)	(226)	16	15	1 453	17	1 470
Résultat net	-	-	-	-	197	-	-	197	1	199
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	62	(81)	62	44	(0)	43
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	-	-	260	(81)	62	241	1	242
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(52)	-	-	(52)	(2)	(54)
Variations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur actions propres (a)	(432 876)	-	-	(36)	(6)	-	-	(42)	-	(42)
Plans d'actions réservés au personnel :										
- Valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	9	-	-	9	-	9
- Sommes reçues de l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	(1)	-	0	(1)	(0)	(1)
30 juin 2022	43 204 013	44	1 614	(46)	(17)	(64)	77	1 607	17	1 624

(a) Le nombre d'actions en circulation correspond aux actions émises diminuées des actions propres détenues ; les acquisitions et cessions d'actions propres ainsi que les actions en circulations sont détaillées en **Note 11**.

(b) Cette ligne intègre les effets de l'application de la norme IAS 29 hyperinflation détaillés en **Notes 1 et 7**.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

6.1.5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2022	1er semestre 2021
Résultat net		199	81
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y compris goodwill)		101	92
Coût de l'endettement financier (brut)		18	17
Effet Stock Outil (a)		(25)	(75)
Charge/(produit) d'impôts exigibles et différés		51	52
Plus ou moins-value de cessions d'actifs		(54)	1
Variation nette des provisions et des passifs non courants		(19)	(19)
Les variations de juste valeur sur les dérivés à caractère opérationnel		(9)	7
Charges liées à des paiements en instruments de capitaux propres		9	3
Autres retraitements		3	7
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS (b)		274	166
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement		(87)	54
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		18	9
Impôts versés		(35)	(27)
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS		(104)	37
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		170	203
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		61	-
Décaissements sur investissements corporels et incorporels		(126)	(96)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme		3	4
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		(208)	(2)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée		(0)	(1)
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		(270)	(96)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT		(100)	107
Émissions (remboursements) d'emprunts	2,14	321	(311)
- dont la souscription d'emprunt par la Banque Européenne d'Investissement		200	-
- dont remboursement de l'obligation 2016 - 2021		-	(250)
- dont la souscription (remboursement) du prêt garanti par l'État		-	(280)
Augmentations (réductions) de capital en espèces (c)		(42)	(1)
Intérêts financiers versés		(15)	(22)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		(0)	-
Dividendes payés		(54)	(31)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		210	(364)
Impact de l'hyperinflation (d)		3	-
Incidence des variations des taux de change		1	25
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		114	(233)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	14.A	968	1 133
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	14.A	1 082	900
- dont Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif		1 088	907
- dont Concours bancaires courants – Passif		(6)	(7)

(a) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie.

(b) Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « Cash-flow opérationnel » qui s'obtient après réintégration des décaissements liés aux réorganisations cf. **Note 13** et déduction des impôts versés.

(c) Cette ligne intègre également les encaissements et décaissements sur les achats/ventes d'actions propres.

(d) Cette ligne intègre les effets de l'application de la norme IAS 29 « Hyperinflation » cf **Note 1** et **Note 7**.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

6.1.6. Notes annexes

NOTE 1. Principes comptables	8
NOTE 2. Principaux événements.....	10
NOTE 3. Segments opérationnels	12
NOTE 4. Revenu sur contrats conclus avec les clients.....	14
NOTE 5. Autres produits et charges opérationnels	15
NOTE 6. Dépréciations d'actifs nets.....	15
NOTE 7. Autres produits et charges financiers.....	17
NOTE 8. Impôts sur les bénéfices	18
NOTE 9. Résultat par action.....	19
NOTE 10. Goodwill	19
NOTE 11. Capitaux Propres	20
NOTE 12. Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme ..	22
NOTE 13. Provisions	23
NOTE 14. Endettement net	24
NOTE 15. Passifs éventuels, litiges	26
NOTE 16. Événements postérieurs à la clôture.....	29

NOTE 1. Principes comptables

A. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Nexans (la Société) est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège dans l'immeuble Le Vinci, 4 allée de l'Arche, 92400 Courbevoie, France.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 juillet 2022.

Conformité avec la norme IAS 34

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ce dernier est consultable à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_fr

L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers présentés.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Normes et interprétations appliquées

Les méthodes comptables retenues au 30 juin 2022 sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à l'exception des éléments ci-dessous ainsi que des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires présentées en **Note 1.B**.

Au 30 juin 2022, le Groupe a appliqué les normes, amendements ou interprétations suivants publiés par l'IASB et adoptés par l'Union européenne sans que ces nouvelles applications aient de conséquences significatives dans les états financiers consolidés :

- Amendements à IAS 16 « Produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
- Amendements à IAS 37 « Contrats déficitaires - Coûts d'exécution des contrats » ;
- Amendements à IFRS 3 « Référence au cadre conceptuel ».

Par ailleurs, un consensus a été atteint pour estimer que toutes les conditions pour considérer la Turquie comme une économie hyperinflationniste au sens des normes IFRS sont désormais remplies (la dernière condition requise concernait le niveau d'inflation cumulée sur 3 ans, l'inflation des prix de gros et des prix à la consommation ayant dépassé le seuil de 100 % au premier semestre 2022), et par conséquent, que la norme IAS 29 relative à l'information financière dans les économies hyperinflationnistes devenait applicable.

En conséquence, le Groupe applique la norme IAS 29 à la Turquie à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cette norme IAS 29 requiert de retraiter les éléments non-monnaies des actifs et passifs du pays en hyperinflation ainsi que son compte de résultat pour refléter l'évolution du pouvoir d'achat général de sa monnaie fonctionnelle, entraînant un profit ou une perte sur la position monétaire nette qui est enregistrée en résultat net. De plus, les états financiers de ce pays sont convertis au taux de clôture de la période considérée.

Les conséquences de l'application de la norme IAS 29 pour la Turquie sont décrites dans la **Note 7** « Autres produits et charges financiers ».

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

L'IASB n'a pas publié de normes, amendements ou interprétations adoptés par l'Union européenne et non encore applicables.

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne et potentiellement applicables au Groupe :

- Amendements à IAS 1 sur le classement des passifs en tant que passifs courants et non courants ;
- Amendements à IAS 12 « Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs dans les états financiers liés à l'application de ces éléments.

Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact significatif tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations restent identiques à celles décrites dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Au cours des six premiers mois de l'année 2022, la Direction a notamment réexaminé ses estimations concernant les éléments suivants :

- Valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou *goodwill* (voir **Note 6** et **Note 10**) ;
- Reconnaissance et recouvrabilité de certains actifs d'impôts différés relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 8**) ;
- Marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme ;

- Évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 12**) ;
- Provisions et passifs éventuels (voir **Note 13** et **Note 15**) ;
- Valorisation des instruments dérivés et qualification en couverture de flux futurs de trésorerie.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs, qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe Nexans, soient différents des valeurs actuellement estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

B. PARTICULARITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES INTERMÉDIAIRES

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe ont été établis sur la base des règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation décrites dans la **Note 1.A**, auxquelles il convient d'apporter les précisions suivantes :

- Pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôts (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôts de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal. Ce taux moyen annuel intègre le cas échéant l'impact des opérations juridiques structurantes intervenant sur la période, comme les fusions par exemple.

- La provision nette sur engagements de retraite et avantages assimilés est calculée sur la base des dernières évaluations disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Les charges comptabilisées sur la période correspondent au prorata des charges estimées sur l'année. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée pour les principaux plans afin de tenir compte des évolutions significatives éventuelles du semestre ou d'événements non récurrents. La valeur de marché des actifs de couverture est revue à la date de clôture.

NOTE 2. Principaux événements

A. ACQUISITION DE CENTELSA

Nexans a conclu le 1^{er} avril 2022 l'acquisition de 100% de Centelsa, fabricant de câbles haut de gamme en Amérique latine spécialisé dans les applications Bâtiment et Réseaux d'énergie, auprès de Xignux SA (dont le siège est au Mexique), après l'obtention des autorisations réglementaires.

Cette transaction permet au Groupe de franchir une nouvelle étape dans sa stratégie visant à devenir un *pure player* de l'électrification, en se concentrant sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la transmission, en passant par la distribution et l'usage d'énergies durables.

Centelsa a réalisé avec quatre sociétés un chiffre d'affaires de plus de 339 millions de dollars en 2021. Ses trois usines de production à Cali, en Colombie, ainsi que son centre de distribution en Equateur, viendront renforcer la présence de Nexans en Amérique latine. Le Groupe possède déjà quatre sites industriels dans la région (Colombie, Pérou, Chili et Brésil) et emploie 1 300 personnes. Le siège régional de Nexans en Colombie sera désormais situé à Cali.

Les détails et conditions de cette opération ainsi que le *goodwill* provisoire sont présentés en **Note 10** de l'annexe aux états financiers consolidés résumés du premier semestre 2022.

Les entités Centelsa sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1^{er} avril 2022. Leurs activités ont contribué aux comptes consolidés du Groupe sur le premier semestre 2022 pour un chiffre d'affaires à prix métal courant de 77 millions d'euros et à une Marge Opérationnelle de 6 millions d'euros.

Sur une base six mois, considérant par exemple une acquisition de Centelsa au 1^{er} janvier 2022, la contribution au chiffre d'affaires courant et à la Marge Opérationnelle peut être estimée à respectivement 163 millions d'euros et 12 millions d'euros.

B. EVOLUTION DE LA SITUATION EN UKRAINE

Pour rappel, Nexans est présent en Ukraine au travers de son entité Nexans Autoelectric avec trois sites industriels situés dans l'Ouest de l'Ukraine et dédiés à la fabrication de harnais pour l'industrie automobile.

La situation reste suivie de près par le Groupe avec un focus sur la protection des employés, la chaîne d'approvisionnement et la continuité des activités.

Le total de ses actifs situés en Ukraine représente moins de 1% du bilan consolidé du Groupe. Bien que les sites soient situés dans l'Ouest de l'Ukraine, le risque sur les actifs détenus et les incertitudes sur l'activité future ont conduit le Groupe à procéder à une revue de la valorisation de ses actifs ukrainiens et plus généralement de l'Unité Génératrice de Trésorerie des Harnais cf. **Note 6**.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires généré en 2021 par Nexans en Russie et dans la Communauté des États Indépendants s'élève à moins de 0,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe Nexans. Le Groupe était par ailleurs exposé via sa participation minoritaire dans l'entité non consolidée Impex basée en Russie, qu'il a décidé de céder. Un accord de cession a ainsi été signé en juillet 2022 avec transfert de propriété fin juillet. Le Groupe a valorisé cet actif à une juste valeur de 10 millions d'euros, générant un produit de 9 millions d'euros dans les autres éléments du résultat global.

En outre, Nexans suit de près les impacts que cette crise pourrait avoir notamment sur les marchés que le Groupe adresse ainsi que sur sa chaîne logistique notamment en matière d'approvisionnement en matière première (aluminium et cuivre) et d'énergie.

C. TIRAGE DU FINANCEMENT CONCLU AVEC LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

Le 6 octobre 2021, la Banque européenne d'investissement (BEI) avait accordé à Nexans un financement d'un montant de 200 millions d'euros, destiné à favoriser sa participation active à la transition énergétique mondiale et son engagement de contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2030.

En avril 2022, le Groupe a procédé au tirage de ce financement pour un montant de 200 millions d'euros. Le remboursement se fera in fine en avril 2027 cf. **Note 14** pour les caractéristiques de cet emprunt.

D. Plan d'actionnariat salarié international

Le Conseil d'administration du 8 novembre 2021, sur le fondement des autorisations consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 12 mai 2021, a décidé du principe d'une opération d'actionnariat salarié, pour réalisation en 2022, au moyen d'une augmentation de capital par émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles.

Il s'agit de la dixième opération d'actionnariat salarié menée par le Groupe sur un périmètre international.

Les salariés se sont vu offrir la possibilité de souscrire à une formule structurée dite « à effet de levier » similaire à la formule proposée lors des opérations 2010 à 2020 permettant aux salariés de souscrire, par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placements d'Entreprise (FCPE) ou en direct, à un cours préférentiel décoté tout en offrant une garantie du montant investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre. Les actions ou parts de FCPE seront indisponibles pendant cinq ans, sauf cas limités de déblocage anticipé. Dans certains pays où l'offre de parts FCPE à effet de levier soulevait des difficultés juridiques ou fiscales, une formule alternative a été proposée comportant l'attribution de *Stock Appreciation Rights*. Les salariés hors France ayant participé à l'offre ont bénéficié d'un abondement en actions de la part du Groupe.

La période de réservation s'est tenue entre les 9 et 24 mai 2022, assortie d'une période de rétractation du 23 juin au 28 juin 2022.

Le prix de souscription a été fixé le 22 juin 2022 à 62,25 euros en France et 71,14 euros hors France (soit respectivement des décotes de 30% et 20% par rapport à la moyenne des cours constatés durant les vingt jours de Bourse précédents cette date).

Le règlement-livraison des actions a lieu le 26 juillet 2022 cf. **Note 16**.

NOTE 3. Segments opérationnels

Dans le cadre de « *Winds of Change* » correspondant à l'ambition 2022-2024 du Groupe de devenir un *pure player* couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électrification, la segmentation opérationnelle des activités du Groupe au sens de la norme IFRS 8 a été affinée sur le premier semestre 2022 en précisant les deux composantes du segment « Bâtiments & Territoires ». Cette précision est sans impact sur les compositions des autres segments.

Le format des informations sectorielles comparatives au 30 juin 2021 a été adapté afin de présenter ces informations selon cette précision.

Le Groupe retient les cinq segments suivants en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 (après prise en compte des regroupements autorisés par cette norme) :

- **« Bâtiment & Territoires »** : Ce segment fournit des systèmes de câblage fiables et des solutions énergétiques plus intelligentes pour aider les bâtiments et les territoires à être plus efficaces, plus vivables et plus durables. Il couvre les marchés suivants : bâtiment, villes / réseaux intelligents, e-mobilité, infrastructures locales, systèmes d'énergie décentralisés, électrification rurale. Il comprend deux composantes :
 - **« Distribution »** qui couvre les câbles destinés aux réseaux de distribution d'énergie gérés par les fournisseurs d'électricité au sein des « Territoires » ;
 - **« Usages »**, correspondant à l'ensemble des câbles d'équipement des différents « Bâtiment ».

- **« Production d'énergie & Transmission »**, anciennement « Haute Tension & Projets » : Ce segment accompagne les clients du début (conception, ingénierie, financement, gestion d'actifs) à la fin du cycle (gestion du système) pour les aider à trouver la solution de câblage la mieux adaptée à leurs enjeux d'efficacité et de fiabilité. Il comprend les marchés suivants : fermes éoliennes *offshore*, interconnexions sous-marines, haute tension terrestre, solutions intelligentes pour le secteur pétrolier et gazier (chauffage électrique direct, câbles de chauffage sous-marins).

- **« Télécommunications & Données »** : Ce segment aide les clients à déployer facilement des infrastructures en cuivre ou en fibre optique grâce à des solutions de câblage et de connectique. Il regroupe les activités suivantes : transmission des données (sous-marine, fibre, FTTx), réseaux de télécommunications, centres de données géants (*hyperscale*), solutions de câblage LAN.

- **« Industrie & Solutions »** : Ce segment accompagne les équipementiers et les chefs de projets d'infrastructure industrielle dans la personnalisation de leurs solutions de câblage et de connectique pour leur permettre de répondre à leurs enjeux d'électrification, de numérisation et d'automatisation. Il englobe les marchés suivants : transports (aéronautique, ferroviaire, construction navale, automobile), automatismes, énergies renouvelables (solaire, éolien), ressources (pétrole et gaz, mines) et autres (nucléaire, médical, manutention).

La rubrique **« Autres »** inclut – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité « Fils conducteurs » comprenant les fils machine, les fils conducteurs.

Ainsi, parmi les éléments qui contribuent à la rubrique **« Autres »**, il convient de mentionner les faits suivants :

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

- Au 30 juin 2022, le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment est constitué à hauteur de 97% par le chiffre d'affaires dégagé par les activités « Fils conducteurs » du Groupe (98% au 30 juin 2021).
- La marge opérationnelle de ce segment est négative de 24 millions d'euros au 30 juin 2022. Elle inclut les profits liés aux ventes de fils de cuivre d'une part, et certaines charges centralisées pour le Groupe et non réparties entre les segments (frais de holding) d'autre part.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

L'EBITDA consolidé s'entend comme la marge opérationnelle retraitée des dotations aux amortissements sur immobilisations.

Les chiffres présentés pour les premiers semestres 2022 et 2021 comprennent des chiffres d'affaires à prix métaux constants calculés avec les cours de référence de 5 000 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonnes pour l'aluminium.

A. INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

1 ^{er} semestre 2022 (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires		Production d'énergie & Transmission	Télécommunication & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
	Distribution	Usages					
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	668	1 292	452	183	847	901	4 342
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	547	924	434	176	762	557	3 401
EBITDA	49	104	78	22	65	(9)	308
Dotation aux amortissements	(11)	(11)	(29)	(3)	(19)	(15)	(88)
Marge opérationnelle	37	93	49	19	46	(24)	220
Dotation aux dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	-	-	-	(0)	(12)	(0)	(13)

1 ^{er} semestre 2021 (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires		Production d'énergie & Transmission	Télécommunication & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
	Distribution	Usages					
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	508	1 050	348	163	739	927	3 735
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	448	829	346	160	697	631	3 112
Chiffre d'affaires net à prix métal constant et cours de change 2022	462	823	351	162	708	671	3 177
EBITDA	29	61	52	18	68	(4)	222
Dotation aux amortissements	(12)	(11)	(20)	(4)	(18)	(12)	(77)
Marge opérationnelle	17	50	31	14	50	(17)	145
Dotation aux dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	-	(15)	-	-	-	0	(15)

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Les segments présentés dans l'information sectorielle correspondent par ailleurs à des familles de produits similaires en termes de nature, de typologie de clients, de méthodes de distribution et de procédés de fabrication.

B. INFORMATIONS POUR LES PAYS PRINCIPAUX

1er semestre 2022 (a) (en millions d'euros)	France	Allemagne	Norvège	Autres (b)	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	674	440	487	2 741	4 342
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	495	428	466	2 012	3 401

(a) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(b) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

1er semestre 2021 (a) (en millions d'euros)	France	Allemagne	Norvège	Autres (b)	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	619	408	358	2 351	3 735
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	503	402	349	1 858	3 112
Chiffre d'affaires net à prix métal constant et cours de change 2022	503	402	356	1 917	3 177

(a) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(b) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

C. INFORMATIONS POUR LES CLIENTS PRINCIPAUX

Le Groupe n'avait pas de clients qui représentaient individuellement plus de 10% de son chiffre d'affaires au premier semestre 2022 ou 2021.

NOTE 4. Revenu sur contrats conclus avec les clients

La désagrégation du chiffre d'affaires net se décompose comme suit :

1er semestre 2022 (Chiffre d'affaires, en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires		Production d'énergie & Transmission	Télécommunication & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
	Distribution	Usages					
Obligations de performance remplies à un moment précis	668	1 292	50	183	847	901	3 941
Obligations de performance remplies progressivement	-	-	401	-	-	-	401
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	668	1 292	452	183	847	901	4 342

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

1er semestre 2021 (Chiffre d'affaires, en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires		Production d'énergie & Transmission	Télécommunication & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
	Distribution	Usages					
Obligations de performance remplies à un moment précis	508	1 050	29	163	739	927	3 417
Obligations de performance remplies progressivement	-	-	319	-	-	-	319
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	508	1 050	348	163	739	927	3 735

NOTE 5. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2022	1er semestre 2021
Dépréciations d'actifs nets	6	(13)	(15)
Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		4	(1)
Plus et moins-value de cessions d'actifs		54	(1)
Frais connexes sur acquisitions et projets d'acquisition		(6)	(2)
Frais et provisions sur enquêtes de concurrence	15	(1)	(0)
Autres dépenses opérationnelles non courantes		(0)	(0)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS		38	(19)

Sur le premier semestre 2022 :

- Les plus et moins-value de cession d'actifs comprennent la cession du site industriel d'Hanovre pour 61 millions d'euros, soit un produit de cession net de 55 millions d'euros ;
- Une dépréciation d'actifs nets de 12 millions d'euros a été comptabilisée sur les actifs corporels des activités du Groupe situées en Ukraine (voir **Note 6**).

Le premier semestre 2021 incluait une dépréciation d'actifs nets pour 15 millions d'euros comptabilisée sur les actifs corporels des activités du Groupe situées au Liban.

NOTE 6. Dépréciations d'actifs nets

A. Processus suivi et résultats des tests

Le Groupe revoit la valorisation de ses *goodwill* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée au moins une fois par exercice, et celle de ses actifs corporels et incorporels en cas d'indice de perte de valeur.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2022, le Groupe a procédé à une revue des principaux enjeux de dépréciation pour identifier les éventuels indices de perte de valeur apparus sur la période, tant sur les actifs individuels que sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Comme indiqué en **Note 2**, le Groupe est exposé au conflit sur le sol ukrainien de par son implantation dans l'ouest du pays via les trois sites de production pour l'activité des Harnais. Malgré un fonctionnement actuel presque normal des usines, la région a connu des bombardements. Par ailleurs, les incertitudes sur l'activité future en raison des évolutions potentielles du conflit a conduit les principaux clients à demander l'étude de solutions de repli industriel à mettre en œuvre en cas de dégradation supplémentaire des conditions d'activité. Dans ce contexte, le Groupe a revu la valorisation de l'UGT des Harnais tout en portant une attention particulière à celle des actifs détenus en Ukraine cf. **partie C** de cette note.

B. Principales hypothèses

Les principales hypothèses retenues, par zone géographique, pour l'établissement des *business plans* dans le cadre des tests de perte de valeur sont présentées ci-dessous :

	Taux d'actualisation (après impôts) des flux futurs		Taux de croissance à l'infini	
	30 juin 2022	31 décembre 2021	30 juin 2022	31 décembre 2021
Europe (Zone Euro)	6,5%	6,5%	1,4%	1,5%
Ukraine	26,0%	-	1,4%	-

- Les flux de trésorerie retenus dans les calculs de dépréciation sont basés sur des hypothèses approuvées par le management du Groupe, et portent sur une période de 5 ans.
- Le Groupe a revu les taux d'actualisation utilisés dans le cadre des tests de dépréciation. Par ailleurs, dans un contexte de hausse des taux d'intérêt sur la fin du premier semestre 2022, une attention particulière a été portée à la sensibilité sur les tests effectués.
- Le Groupe a revu les taux de croissance à l'infini du 30 juin 2022, et les a mis à jour lorsque nécessaire par rapport au 31 décembre 2021.

C. Résultat des tests de dépréciation

Afin de réaliser la revue de la valorisation des actifs ukrainiens, le Groupe a choisi d'utiliser un taux d'actualisation de 26%, basé sur une prime de risque en ligne avec celle d'autres pays dans une situation fortement dégradée comme le Liban ou le Venezuela.

Les flux de trésorerie sont eux restés inchangés, compte-tenu des perturbations limitées à ce jour de l'activité.

Suite au test réalisé, des pertes de valeur pour 12 millions d'euros ont été comptabilisées sur les actifs corporels des activités du Groupe situées en Ukraine.

La revue de la valorisation au niveau de l'UGT n'a quant à elle pas conduit à comptabiliser de perte de valeur sur le premier semestre 2022.

Sur le premier semestre 2021, l'exercice avait conduit à comptabiliser des pertes de valeur pour 15 millions d'euros sur les actifs corporels des activités du Groupe situées au Liban.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

D. Analyses de sensibilité

Les valorisations des éléments testés sont basées sur les principales hypothèses présentées ci-avant. Des analyses de sensibilité sont par ailleurs menées pour mesurer la variation du calcul aux changements de paramètres utilisés. La méthode utilisée consiste à faire varier de plus ou moins 50 points de base des paramètres comme suit :

- Une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base par rapport aux hypothèses retenues,
- Une diminution de 50 points de base du taux de croissance à l'infini par rapport aux hypothèses retenues,
- Une diminution en temps normal de 50 points de base de l'hypothèse opérationnelle qu'est le taux d'EBITDA par rapport aux hypothèses retenues.

Au 30 juin 2022, une diminution complémentaire de 50 points de base du taux d'EBITDA aurait conduit à reconnaître une charge de dépréciation complémentaire proche de 2 million d'euros sur les actifs ukrainiens.

Par ailleurs, s'agissant de la valorisation des actifs en Ukraine, une sensibilité sur les flux a également été réalisée consistant à diminuer de 20% les flux à compter de la seconde année. Cela conduirait à reconnaître une charge de dépréciation complémentaire de 3 millions d'euros.

Les autres analyses de sensibilité réalisées n'ont pas mis en évidence de charge de dépréciation complémentaire matérielle à comptabiliser.

NOTE 7. Autres produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2022	1er semestre 2021
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	4
-----	5	(14)
Dépréciation d'investissements financiers et provisions	(3)	(5)
-----	(1)	(1)
Pertes et gains de change (nets)	3	-
-----	(2)	(2)
Charge nette d'intérêts sur engagements sociaux	3	-
Hyperinflation	(2)	(2)
Autres	3	(18)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	3	(18)

Sur le premier semestre 2022, la dépréciation constatée sur les dépôts de trésorerie du Liban a été reprise partiellement pour 6 millions d'euros du fait de la réduction du solde de ces dépôts. Le solde de la dépréciation s'élève à 36 millions d'euros au 30 juin 2022, tandis que le solde net de ces dépôts pour 5 millions d'euros reste classé dans les autres créances nettes, hors de la trésorerie et équivalents de trésorerie cf. **Note 14**.

Sur le premier semestre 2021, le Groupe avait revu les perspectives futures de certains actifs non consolidés localisés en France et comptabilisé en conséquence une dépréciation de 8 millions d'euros.

Les dépréciations d'investissements financiers comprenaient par ailleurs une hausse de la dépréciation des dépôts de trésorerie du Liban pour 5 millions d'euros.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Effets de l'application de la norme IAS 29 « Hyperinflation » en Turquie

Comme indiqué en **Note 1**, le Groupe applique la norme IAS 29 pour sa filiale turque et a utilisé les indices suivants afin de procéder à la réévaluation du compte de résultat, des flux de trésorerie et des actifs et passifs non monétaires au 30 juin 2022 :

- L'indice d'inflation des prix à la consommation « TUF » publié par l'organisme Turkstat, et ce à compter de décembre 2004 (dernière application locale de la norme relative à l'hyperinflation). Ce dernier a progressé de 36 % sur la période en 2022 ;
- La parité EUR / TRY utilisée pour la conversion du compte de résultat s'élève à 17,32 au 30 juin 2022.

La première application de la norme IAS 29 en 2022 entraîne une appréciation de 6 millions d'euros des capitaux propres consolidés à l'ouverture et s'est également traduite dans le compte de résultat de la période par :

- Une baisse du chiffre d'affaires consolidé de la période de l'ordre de 3 millions d'euros ;
- Une baisse de la marge opérationnelle non significative ;
- Les autres produits et charges financiers intègrent un produit de 3 millions d'euros reflétant la conséquence de l'hyperinflation sur la position monétaire nette cf. tableau en début de note.

NOTE 8. Impôts sur les bénéfices

Les taux d'impôt effectifs sont les suivants pour les premiers semestres 2022 et 2021 :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021
Résultat avant impôts	250	133
- dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(1)	(1)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS NETS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	250	134
(Impôts sur les bénéfices)	(51)	(52)
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF (EN %)	20,43%	39,16%

Le taux d'impôt effectif s'établit, au 30 juin 2022, à 20,43 % versus 39,16 % au 30 juin 2021. Le taux faible du premier semestre 2022 s'explique notamment par la contribution plus importante des entités ayant des déficits fiscaux mais ne reconnaissant pas un impact total au niveau des impôts (comme la France et l'Allemagne).

Le taux élevé du premier semestre 2021 s'expliquait notamment par la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les pertes réalisées par certaines entités, ainsi qu'à la diminution du niveau de reconnaissance des impôts différés actifs en Europe.

NOTE 9. Résultat par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	1er semestre 2022	1er semestre 2021
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (a)	197	81
Nombre moyen d'actions en circulation	43 492 392	43 702 177
Nombre moyen d'instruments dilutifs (b)	1 337 268	1 083 262
Nombre moyen d'actions dilué	44 829 660	44 785 439
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION		
- Résultat de base par action (c)	4,53	1,85
- Résultat dilué par action (c)	4,40	1,81

a) En millions d'euros. Le résultat net part du Groupe correspond au résultat net part du Groupe ajusté.

b) Les instruments dilutifs correspondent aux actions gratuites et de performance.

c) En euros.

NOTE 10. Goodwill

L'évolution des goodwill au cours du premier semestre 2022 (329 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 240 millions d'euros au 31 décembre 2021) est principalement liée à l'acquisition de Centelsa et dans une moindre mesure aux variations des taux de change sur la période dans la mesure où les principaux goodwill du Groupe sont en effet exprimés en devises étrangères puisque rattachés aux acquisitions australienne (Olex), sud-américaine (Madeco) et nord-américaine (AmerCable).

Tous les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites dans les notes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2021. Aucune dépréciation n'a été constatée sur les goodwill au 30 juin 2022, comme au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2021.

Goodwill provisoire associé à l'acquisition du groupe Centelsa

L'acquisition a été intégralement rémunérée en trésorerie pour un coût d'acquisition des titres de 121 millions d'euros accompagné du remboursement immédiat par le Groupe de l'intégralité de la dette financière envers l'actionnaire précédent de Centelsa à la date d'acquisition, soit 90 millions d'euros. La trésorerie acquise s'élevait à 7 millions d'euros.

Le prix payé n'inclut aucune clause d'« earn-out » mais était soumis à un ajustement de prix qui a donné lieu à un paiement complémentaire par le Groupe en juillet 2022 de 1 million d'euros (en dette au 30 juin 2022).

Le montant payé net de la trésorerie acquise augmenté du solde à payer au titre de l'ajustement de prix s'élève donc in fine à 212 millions d'euros au 30 juin 2022.

Le prix d'acquisition utilisé pour le calcul du goodwill comprend par ailleurs la juste valeur de l'entité Cobrecon, anciennement mise en équivalence, pour 13 millions d'euros. Cet élément est sans effet sur la trésorerie.

Le goodwill comptabilisé à titre provisoire et avant allocation aux actifs et passifs identifiables s'élève à 75 millions d'euros à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Le tableau ci-après présente les principaux éléments de détermination du goodwill provisoire :

(en millions d'euros)	Centelsa Acquisition 2022
Prix d'acquisition (a)	122
Coût d'acquisition des titres (1)	122
Remboursement concomitant de la dette financière envers le précédent actionnaire	90
Remboursement de la dette financière (2)	90
Juste valeur de Cobrecon	13
Juste valeur des entités précédemment mises en équivalence (3)	13
Actif	
Immobilisation (y compris financières)	84
Stocks	80
Créances	91
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7
Impôts différés actifs	0
Autres actifs	13
Passif	-
Provisions	0
Impôts différés passifs	14
Dettes financières (b)	51
Autres passifs	60
Actif net part du Groupe acquis (4)	150
Goodwill (1)+(2)+(3)-(4)	75

a) L'intégralité du prix d'acquisition a été payée en trésorerie et équivalents de trésorerie.

b) L'intégralité de la dette financière externe de Centelsa a été conservée et n'a pas été remboursée par le Groupe concomitamment à l'acquisition.

Compte tenu de l'appréciation du dollar américain contre l'Euro entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2022, le goodwill provisoire s'élève à 80 millions d'euros au 30 juin 2022.

En conformité avec les dispositions de la norme IFRS 3, l'allocation du coût d'acquisition aux justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels acquis sera conduite au cours du second semestre 2022.

Les coûts d'acquisition correspondants se sont élevés à 3 millions d'euros et ont été comptabilisés en compte de résultat en application de la norme IFRS 3. Conformément aux principes comptables du Groupe (se référer à la **Note 1.D** des comptes consolidés du 31 décembre 2021), ils sont présentés sur la ligne spécifique « Frais connexes sur acquisitions et projets d'acquisition » au sein des « Autres produits et charges opérationnels » cf. **Note 5**.

NOTE 11. Capitaux Propres

A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Nexans S.A. est composé au 30 juin 2022, comme au 31 décembre 2021, de 43 755 627 actions entièrement libérées, de 1 euro de valeur nominale.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

B. DISTRIBUTION

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 a autorisé le 11 mai 2022 la distribution d'un dividende de 1,20 euro par action, ce qui, compte tenu des 43 337 074 actions ordinaires non auto-détenues constituant le capital de la société à la date de mise en paiement du 18 mai 2022, a entraîné un décaissement d'un montant de 52 millions d'euros.

L'Assemblée Générale mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 avait autorisé le 12 mai 2021 la distribution d'un dividende de 0,70 euro par action, ce qui, compte tenu des 43 730 407 actions ordinaires non auto-détenues constituant le capital de la société à la date de mise en paiement du 21 mai 2021, avait entraîné un décaissement d'un montant de 31 millions d'euros.

C. ACTIONS PROPRES

Les mouvements d'actions propres sur les premiers semestres 2021 et 2022 se détaillent comme suit :

	Notes	Nombre d'actions propres
Au 31 décembre 2020		107 155
Programme de rachat d'actions		-
Annulation d'actions propres		-
Attribution aux salariés	11.D	(96 440)
Contrat de liquidité (achats) / ventes		15 188
Au 30 juin 2021		25 903
Au 31 décembre 2021		118 738
Programme de rachat d'actions	11.E	500 000
Annulation d'actions propres		-
Attribution aux salariés	11.D	(73 230)
Contrat de liquidité (achats) / ventes		6 106
Au 30 juin 2022		551 614

D. ACTIONS GRATUITES ET DE PERFORMANCE

Au 30 juin 2022, il existe 1 420 630 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action, soit 3,25 % du capital (1 227 765 actions au 31 décembre 2021 donnant droit à 2,8 % du capital).

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres.

Pour le premier semestre 2022, une charge de 6 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (contre une charge de 3 millions d'euros sur le premier semestre 2021).

E. PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nexans a lancé sur 2022 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 actions nouvelles. Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 26 juillet 2022 et a conduit à émettre 497 453 actions nouvelles pour un montant global de 34 millions d'euros cf. **Note 16**.

La charge relative à ce plan a été comptabilisée sur le premier semestre 2022 pour un montant de 3 millions d'euros abondement compris, et prend en compte un coût d'incessibilité pour les salariés des pays dans lesquels la mise en place d'un FCPE a été possible.

NOTE 12. Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme

La provision nette sur engagements de retraite et avantages assimilés est calculée sur la base des dernières évaluations disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée pour les principaux plans contributeurs afin de tenir compte des évolutions éventuelles du semestre ou d'évènements non récurrents significatifs. Au 30 juin 2022, les principaux engagements et actifs de couverture de la France, de l'Allemagne, de la Suisse, du Canada et des Etats-Unis ont fait l'objet d'une réévaluation en fonction, principalement, des taux d'actualisation et de la valeur de marché des actifs.

A. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à des calculs actuariels, les hypothèses économiques de base ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses démographiques et autres (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux d'actualisation (équivalents moyens) se décomposent par pays de la manière suivante aux dates des dernières clôtures :

	Taux d'actualisation 30 juin 2022	Taux d'actualisation 31 décembre 2021	Taux d'actualisation 30 juin 2021
France	3,15%	0,90%	0,90%
Allemagne	3,15%	0,9%-1,00%	0,90%
Suisse	1,95%	0,25%	0,20%
Canada	4,95%	2,90%	2,90%
États-Unis	4,75%	2,85%	2,85%

B. ÉVOLUTION DE LA PROVISION NETTE POUR RETRAITE ET ENGAGEMENTS

(en millions d'euros)	2022	2021
PROVISION / (ACTIF NET) AU 1ER JANVIER	249	335
- dont actif net d'engagement	(53)	(15)
- dont provision nette d'engagement	301	350
Charge / (produit) reconnu en résultat	8	7
Charge / (produit) comptabilisé en autres éléments du résultat global	(71)	(33)
Utilisation	(12)	(15)
Autres impacts (change, acquisitions / cessions...)	(3)	1
PROVISION / (ACTIF NET) AU 30 JUIN	171	295
- dont actif net d'engagement	(79)	(35)
- dont provision nette d'engagement	249	330

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

NOTE 13. Provisions

A. ANALYSE PAR NATURE

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	TOTAL	Risques sur affaires	Provisions pour réorganisation	Autres provisions
AU 31 DÉCEMBRE 2021	168	45	44	79
Dotations	21	17	4	0
Reprises (provisions utilisées)	(17)	(4)	(13)	(0)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(7)	(1)	(5)	(1)
Écarts de conversion et autres	1	0	1	1
AU 30 JUIN 2022	166	57	30	79

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, des pertes sur contrats déficitaires et des pénalités liées aux contrats commerciaux (voir **Note 15**). Elles intègrent également le cas échéant les provisions sur les contrats de construction en cours.

La colonne « Autres provisions » inclut principalement les provisions pour comportement anticoncurrentiel qui représentent 67 millions d'euros au 30 juin 2022, voir **Note 15**.

B. ANALYSE DES COÛTS DE RÉORGANISATION

Les coûts de réorganisation s'élèvent à 19 millions d'euros sur le premier semestre 2022 et couvrent les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs (a)	Autres coûts monétaires	TOTAL
Dotations de la période nettes des reprises de provisions devenues sans objet	2	0	(3)	(1)
Autres coûts de l'exercice	8	-	12	20
TOTAL COÛTS DE RÉORGANISATION	9	0	9	19

a) Présentées en moins des actifs correspondants dans le bilan consolidé.

Les coûts du premier semestre 2022 de l'exercice comprennent principalement :

- Des coûts liés au programme de transformation s'inscrivant dans la démarche annoncée par le Groupe le 9 novembre 2018 et le 17 février 2021 (10 millions d'euros en 2022 versus 8 millions d'euros sur 2021) ;
- Des coûts pour 3 millions d'euros liés à la simplification du modèle opérationnel et l'atteinte d'un positionnement de *pure-player* de l'électrification, comme annoncé par le Groupe en février 2021.

Les coûts du premier semestre 2022 comprennent par ailleurs 2 millions d'euros liés au projet de réorganisation des activités du Groupe en Europe annoncé début 2019.

Sur le premier semestre 2021, les coûts sur ce projet s'élevaient à 6 millions d'euros.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Les décaissements au titre des coûts de réorganisation s'élèvent à 33 millions d'euros sur le premier semestre 2022 (61 millions d'euros sur le premier semestre 2021), et comprennent notamment la consommation des provisions au bilan.

En 2022, comme au cours des années précédentes, les plans s'accompagnent, dans la mesure du possible, de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et de mesures permettant de limiter les suppressions de postes et de favoriser les reclassements.

NOTE 14. Endettement net

Le 16 février 2022, Standard & Poor's a relevé sa note long terme du Groupe de BB à BB+ avec perspective stable. La notation n'a pas évolué au 30 juin 2022.

Au 31 décembre 2021, la dette long terme du Groupe était notée BB par Standard & Poor's avec une perspective positive.

A. ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2022	31 décembre 2021
Emprunts obligataires (a) – Non courant	14.B	524	524
Autres emprunts non courants (a)	14.C	339	121
TOTAL EMPRUNTS NON COURANTS (a)		864	645
Emprunts obligataires (a) – Courant	14.B	-	-
Emprunts courants et intérêts courus non échus (b)	14.C	455	281
Concours bancaires		6	5
TOTAL EMPRUNTS COURANTS (b)		461	285
TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE (b)		1 325	930
Trésorerie		(1 017)	(917)
Équivalents de trésorerie		(71)	(56)
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE HORS DETTES SUR LOYERS FUTURS		237	(42)
Dettes sur loyers futurs (c)		109	116
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE		346	74

a) Hors intérêts courus non échus court terme et dettes sur loyers futurs.

b) Hors dettes sur loyers futurs.

c) Les dettes sur loyers futurs comprennent 82 millions d'euros de dettes non courantes, le solde correspondant à des dettes courantes. La charge d'intérêts afférente s'élève à 2 millions d'euros sur le premier semestre 2022.

Au 30 juin 2022 comme au 31 décembre 2021, les conséquences de la situation au Liban ont été prises en compte par le Groupe, entraînant notamment le reclassement des dépôts bancaires dans les banques libanaises hors de la trésorerie et équivalents de trésorerie cf. **Note 7**. Ce solde s'élève à 5 millions d'euros au 30 juin 2022 (4 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Au 30 juin 2022, Nexans France SAS a cédé 45 millions d'euros de créances (contre 25 millions d'euros au 31 décembre 2021). L'analyse des caractéristiques de ces opérations ayant mis en évidence que les droits aux flux de trésorerie des créances et la quasi intégralité des risques et avantages liés aux créances étaient transférés au factor, les cessions ont été considérées comme déconsolidantes en IFRS.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

B. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

(en millions d'euros)	Valeur comptable au 30 juin 2022	Valeur nominale à l'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal
Emprunt obligataire 2023	335	325	8 août 2023	3,75%
Emprunt obligataire 2024	201	200	5 avril 2024	2,75%
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES (a)	536	525		

a) Dont intérêts courus court terme pour 13 millions d'euros.

Le 8 août 2018, Nexans avait réalisé une émission obligataire d'un montant de 325 millions d'euros. Cette émission à taux fixe d'une durée de 5 ans (à échéance 8 août 2023) était assortie d'un coupon annuel de 3,75 %. Le prix d'émission était de 100 % de la valeur nominale de l'obligation.

Le 5 avril 2017, Nexans avait réalisé une émission obligataire de 200 millions d'euros à échéance 5 avril 2024, avec un coupon annuel de 2,75%. Le prix d'émission représentait 100 % de la valeur nominale de l'obligation.

C. EMPRUNTS NON OBLIGATAIRES

Le 6 octobre 2021, la Banque européenne d'investissement (BEI) avait accordé à Nexans un financement d'un montant de 200 millions d'euros, destiné à favoriser sa participation active à la transition énergétique mondiale et son engagement de contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2030.

Le 5 avril 2022, Nexans a tiré la totalité de cette ligne de financement soit un montant de 200 millions d'euros. L'emprunt, remboursable in fine, a une maturité de cinq ans (à échéance 5 avril 2027) et est assorti d'un coupon annuel à taux fixe de 1,93%.

Les intérêts courus non échus s'élèvent à 1 million d'euros au 30 juin 2022.

Au 30 juin 2022, les emprunts non obligataires comprennent par ailleurs la dette financière de 95 millions d'euros ayant servi à financer la construction du navire câblé Aurora.

Ce financement initialement en couronnes norvégiennes a été débloqué par tranches au fil de la construction du bateau. Depuis juin 2021, la devise de remboursement est l'euro et le taux d'intérêts, variable, est indexé sur l'Euribor 3 mois. L'emprunt sera remboursé linéairement sur les douze années suivant la livraison du bateau soit jusqu'en juin 2033.

Cette dette est comprise pour 86 millions d'euros sur la ligne « Autres emprunts non courants », le solde figurant en « Emprunts courants et intérêts courus non échus ».

Les covenants associés à ce financement sont décrits en **Note 14.D** ci-dessous.

D. COVENANTS

La ligne de crédit syndiqué de 600 millions d'euros signée en décembre 2015 et amendée le 12 décembre 2018 a une échéance fixée au 12 décembre 2023.

Elle comprend au sein des 600 millions d'euros une ligne de tirage très court terme de 200 millions d'euros ayant notamment pour vocation à sécuriser un programme de titres négociables signé le 21 décembre 2018 pour un montant maximum de 400 millions d'euros, et porté à 600 millions d'euros le 15 novembre 2021. Au 30 juin 2022, ce programme de titres négociables est utilisé à hauteur de 346 millions d'euros.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Le crédit syndiqué amendé est assorti de deux ratios financiers :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les intérêts ne donnant pas le contrôle qui ne doit pas excéder 1.20 ; et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA consolidé tel que défini en **Note 3**, et qui ne doit pas excéder 3.2.

Au 30 juin 2022 comme au 31 décembre 2021, ces ratios sont largement respectés.

En outre, l'emprunt relatif au financement du bateau Aurora comprend des ratios financiers qui comprennent les ratios financiers applicables au Groupe et définis dans le contrat syndiqué amendé (cf. ci-dessus), ainsi que des ratios applicables à la filiale du Groupe :

- Un ratio du niveau de capitaux propres par rapport au total actif ;
- Un ratio d'endettement net par rapport aux capitaux propres ; et
- Le niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 30 juin 2022 comme au 31 décembre 2021, les ratios associés au prêt finançant la construction d'un bateau câblé sont largement respectés.

Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers.

NOTE 15. Passifs éventuels, litiges

A. ENQUÊTES DE CONCURRENCE

Fin janvier 2009, des enquêtes antitrust ont été lancées dans plusieurs pays contre divers fabricants de câbles, y compris des sociétés du Groupe, en lien avec des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des câbles électriques haute tension sous-marins et souterrains.

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne, qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une entente anticoncurrentielle dans le secteur des câbles électriques haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende infligée à Nexans France SAS par la Commission européenne.

Début juillet 2014, Nexans France SAS a réglé l'amende de 70,6 millions d'euros imposée par la Commission européenne.

Nexans France SAS et la Société ont fait appel de la décision de la Commission européenne devant le Tribunal de l'Union européenne, lequel a rejeté l'appel le 12 juillet 2018. Nexans France SAS et la Société ont fait appel de l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne devant la Cour de Justice de l'Union européenne qui, à son tour, l'a rejeté le 16 juillet 2020.

En avril 2019, certaines entités du Groupe ont été notifiées de plaintes en dommages et intérêts introduites devant les tribunaux du Royaume-Uni, des Pays-Bas et d'Italie, contre Nexans et d'autres défendeurs.

Au Royaume-Uni, Prysmian est l'un des défendeurs au principal dans certaines actions en dommages et intérêts engagées par National Grid et Scottish Power en 2015. Des recours en contribution ont été introduits par Prysmian contre Nexans France SAS et la Société dans ces affaires. Prysmian et les autres défendeurs au principal ont conclu un accord avec National Grid et Scottish Power.

En avril 2017, Vattenfall a intenté contre Prysmian et NKT une action en dommages et intérêts pour infraction aux règles de concurrence devant la « High Court » à Londres. Le 12 juin 2020, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées d'un recours en contribution introduit par Prysmian. Les deux affaires ont été transférées de la « High Court » au Competition Appeal Tribunal. NKT a conclu un accord avec Vattenfall. L'action de Vattenfall contre Prysmian et le recours en contribution de Prysmian contre Nexans sont en cours.

En mai 2022, une demande de certification d'un recours collectif a été déposée devant le *Competition Appeal Tribunal* (CAT), sollicitant l'autorisation de poursuivre les groupes Nexans, Prysmian et NKT en dommages et intérêts au bénéfice de plaignants britanniques. L'action est basée sur la décision de la Commission Européenne de 2014 dans le secteur des câbles haute tension. Le CAT devra se prononcer sur l'opportunité de certifier ce recours, étape préliminaire indispensable à la continuation de l'action. Les plaignants ont obtenu le financement de la procédure auprès d'un bailleur de fonds professionnel, spécialisé dans le financement de litiges. Dans le cadre de son analyse, le CAT examinera ledit accord de financement afin de déterminer, inter alia, si le budget provisionné par les plaignants sera suffisant pour couvrir leurs coûts en cas de défaite.

La société italienne Terna S.p.A a déposé plainte pour réparation des dommages subis pour violation des règles de concurrence devant le Tribunal de Milan. Nexans Italia a soumis ses arguments en défense le 24 octobre 2019, opposant notamment l'irrecevabilité de la demande formée contre la mauvaise personne morale. Le juge a rejeté la demande de Terna le 3 février 2020, pour manque de clarté. Terna a depuis complété sa requête et la procédure est en cours. Le jugement n'est pas attendu avant fin 2022.

La plainte aux Pays-Bas a été déposée conjointement par l'Autorité de l'Électricité et de l'Eau du Bahreïn, le Gulf Cooperation Council Interconnection Authority, le Ministère koweïtien de l'électricité et de l'eau et Oman Electricity Transmission Company, à l'encontre de certaines sociétés du groupe Prysmian et de ses anciens actionnaires, ainsi que du Groupe Nexans et du Groupe ABB. Cette action a été introduite devant le tribunal d'Amsterdam. Le 18 décembre 2019, Nexans et les autres défendeurs ont déposé une requête contestant la compétence de la juridiction saisie. Le tribunal a rendu son jugement le 25 novembre 2020, se déclarant incompétent à l'égard des défendeurs non néerlandais, y compris les filiales non néerlandaises de la Société. Le tribunal a également condamné les demandeurs aux dépens de la procédure. Les plaignants ont fait appel et le recours sur le fond contre les défendeurs néerlandais est suspendu dans l'attente du jugement d'appel.

Les enquêtes menées dans le secteur des câbles haute tension par les autorités américaines, japonaises, néo-zélandaises et canadiennes ont été clôturées sans sanction. La procédure engagée par l'autorité de la concurrence australienne (« ACCC ») contre Nexans, a été annulée par les tribunaux australiens, les juges ayant refusé de sanctionner Nexans et sa filiale australienne dans le secteur des câbles haute tension dans une affaire impliquant la vente de câbles basse et moyenne tension.

L'enquête menée au Brésil par le « General Superintendence » de l'autorité de concurrence « CADE » dans le secteur des câbles électriques haute tension a été clôturée le 11 février 2019. Le 15 avril 2020, le tribunal administratif de CADE a condamné la Société, ainsi que d'autres fabricants de câbles. Nexans a payé l'amende d'environ un million d'euros (correspondant à la conversion du montant en BRL) et a fait appel de la décision.

L'enquête diligentée par l'autorité de la concurrence de Corée du sud (la « KFTC ») dans le secteur des câbles électriques haute tension n'a pas été officiellement clôturée mais Nexans comprend que la prescription devrait pouvoir être considérée comme acquise.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Par ailleurs, les filiales coréennes ont coopéré avec la KFTC dans le cadre d'enquêtes initiées entre 2013 et 2015 dans des secteurs autres que la haute tension. La KFTC a octroyé une immunité totale (et zéro amende) sur 15 de ces enquêtes. Pour 2 autres enquêtes, les filiales coréennes de Nexans se sont vu octroyer une réduction d'amende de 20 % et se sont acquittées d'une amende d'un total de 850 000 euros. Toutes ces enquêtes sont maintenant closes et les risques associés à la majorité des actions en indemnisation émanant de clients liés à ces enquêtes sont également clos.

Le 24 novembre 2017 en Espagne, Nexans Iberia et la Société (en sa qualité de société mère de Nexans Iberia) ont été notifiées d'une décision de l'autorité de la concurrence espagnole (« CNMC »), constatant que Nexans Iberia avait directement participé à des pratiques contraires au droit de la concurrence espagnol dans les secteurs des câbles basse et moyenne tension. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende imposée à Nexans Iberia par la CNMC. Début janvier 2018, Nexans Iberia a réglé l'amende de 1,3 million d'euros imposée par la CNMC. Nexans Iberia et la Société ont fait appel de la décision de la CNMC. Le jugement d'appel est attendu en 2022.

Le 27 juillet 2020, Nexans Iberia s'est vu signifier une plainte déposée par Iberdrola devant la Tribunal de Commerce de Barcelone, sur la base de la décision de la CNMC (décision qui a également sanctionné l'une des filiales d'Iberdrola). Iberdrola réclame au total 9,4 millions d'euros de dommages et intérêts à l'ensemble des défendeurs, y compris Prysmian et plusieurs producteurs de câbles espagnols. Nexans a soumis ses arguments en défense et l'affaire est en cours.

Au cours du 1^{er} semestre 2022, quatre plaintes supplémentaires ont été signifiées à Nexans Iberia, sur la base de la décision de la CNMC dans le secteur de la faible et moyenne tension. Les ventes éventuelles de Nexans Iberia aux plaignants, ont été très réduites et Nexans oppose ses arguments en contentieux dans l'attente du jugement d'appel contre la décision de la CNMC.

Le 20 janvier et le 10 mai 2022, l'Autorité allemande de la concurrence (« FCO ») a conduit des opérations de visite et saisie inopinées dans trois des sites du Groupe en Allemagne. Ces inspections s'inscrivent dans le cadre d'une enquête sur la surcharge métaux appliqués par les fabricants de câbles en Allemagne (l'Autorité allemande a également conduit des visites et saisies inopinées chez d'autres acteurs du marché allemand). L'enquête est en cours.

Au 30 juin 2022, le Groupe dispose d'une provision pour risques de 67 millions d'euros destinée à couvrir l'ensemble des procédures mentionnées ci-dessus, ainsi que les conséquences directes et indirectes des décisions y relatives qui ont été ou seront rendues et en particulier les actions en dommages-intérêts initiées par les clients (existantes ou potentielles). Le montant de la provision est basé sur les estimations du management fondées sur les jurisprudences comparables et sur la base des informations disponibles à ce jour. Étant donné l'importante incertitude concernant l'ampleur des risques liés aux actions en indemnisation éventuelles et / ou aux amendes, la provision comptabilisée pourrait être substantiellement adaptée pour refléter les coûts finaux liés à ces risques.

Les dispositifs de prévention des risques et de conformité du Groupe ont été renforcés de manière régulière et significative au cours des dernières années. Cependant, le Groupe ne peut garantir que tous les risques et problèmes liés à des pratiques non conformes aux règles d'éthique et de conduite des affaires applicables seront entièrement maîtrisés ou éliminés.

Le programme de conformité inclut des mesures de détection susceptibles de générer des enquêtes internes, voire externes. En ligne avec ses communications antérieures, la Société rappelle qu'une issue défavorable dans le cadre de procédures et / ou enquêtes en droit de la concurrence, ainsi que les conséquences liées, sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

B. AUTRES LITIGES ET PROCÉDURES AYANT DONNÉ LIEU À CONSTITUTION DE PROVISIONS

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constituées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte, selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Les risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 30 juin 2022 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

C. PASSIFS ÉVENTUELS LIÉS AUX LITIGES, PROCÉDURES ET ENQUÊTES ADMINISTRATIVES

Au 30 juin 2022, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

NOTE 16. Événements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié décrite en **Note 2**, 497 753 actions nouvelles ont été créées, dont 490 473 actions souscrites par les salariés du Groupe par l'intermédiaire de FCPE ou par la Société Générale dans le cadre de la structuration de la formule alternative. Le solde, soit 7 280 actions, correspond aux actions gratuites émises au titre de l'abondement.

Le prix de souscription étant de 62,25 euros par action en France, et 71,14 euros hors France, le montant global d'augmentation des capitaux propres s'élève à 33,6 millions d'euros, prime incluse, pour une augmentation de capital de 0,5 million d'euros.

Afin de limiter l'effet dilutif, et conformément à la décision du Conseil d'administration du 26 juillet 2022, une réduction de capital a par ailleurs été réalisée par annulation de 500 000 actions auto-détenues, soit un montant de diminution du capital de 0,5 million d'euros.

Aucun événement important nécessitant d'être mentionné n'est survenu depuis le 30 juin 2022.